

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19623 - 76ÈME ANNÉE

La Réunion abandonnée après avoir été contaminée ?

Responsable de l'entrée du coronavirus à La Réunion, le gouvernement français doit agir faute de quoi le développement de l'épidémie dans notre territoire pourrait conduire à la pénurie des lits de réanimation, ce qui voudrait dire le passage à une médecine de guerre : décider qui aura le droit d'être soigné et donc désigner les Réunionnais qui seront abandonnés à la mort. 6e pays le plus riche du monde, la France n'a-t-elle pas les moyens d'envoyer des hôpitaux de campagne à La Réunion pour soigner les cas graves de coronavirus ? Si ce n'était pas possible, pourquoi la France ne solliciterait-elle pas l'aide de Maurice et de Madagascar pour que ces pays puissent accueillir des évacuations sanitaires de La Réunion ?

Depuis le 11 juillet, la quarantaine et le test de dépistage à La Réunion ne sont plus obligatoires pour les voyageurs ayant transité pour les passagers ayant transité par la France. Dans le même temps, Paris a décidé de mettre fin aux restrictions imposées aux compagnies aériennes desservant La Réunion en termes de nombre de passagers par vol et de fréquence des vols. Depuis le mois de juillet, ce sont donc 20 vols par semaine qui arrivent chaque semaine à La Réunion. Par jour, lors de la période du « retour des vacances » et donc également de l'arrivée des fonctionnaires mutés de France à La Réunion, ce sont plus de 1500 personnes qui sont entrés à La Réunion sur la seule base d'un résultat négatif en France. Cette protection s'avère très insuffisante car lorsque des passagers décident de suivre la recommandation du test de dépistage COVID 7 jours après l'arrivée, des cas

positifs sont découverts : 33 sur 10000 en moyenne selon les chiffres de l'ARS daté de la semaine dernière.

Or, les passagers qui suivent cette recommandation sont minoritaires, ce qui signifie que la majorité des 33 cas positifs sur 10000 se sont mêlés à la population en croyant être négatifs au test COVID-19, alors qu'ils étaient en réalité porteurs du virus à leur entrée à La Réunion. Ceci n'a pu que contribuer à l'accélération exponentielle du virus observée quelques semaines après ce choix de supprimer quarantaine et test obligatoire pour plus de 1000 personnes par jour arrivant d'un pays où la seconde vague de contamination était déjà une réalité au mois de juillet.

Il est difficile de croire qu'une telle situation n'a pas été anticipée par les décideurs parisiens. Car ouvrir un pays relativement épargné par l'épidémie à un autre où le coronavirus circule activement ne pouvait que donner ce résultat, c'est le principe des vases communicants.

Pas de « continuité territoriale » pour les cas graves COVID-19

Rappelons que ce relâchement de la protection due aux Réunionnais s'est faite notamment au nom de la « continuité territoriale ». Ceci signifiait que puisque La Réunion est un département français, alors il est nécessaire de maintenir une desserte aérienne quotidienne avec la France, même si le risque sanitaire existe. Or maintenant que le coronavirus circule à La Réunion, il s'avère que cette « conti-

nuité territoriale » n'existe pas pour aider les hôpitaux réunionnais à faire face à une possible saturation des services de réanimation.

Dans les médias, plusieurs médecins ont ainsi souligné qu'en termes de réanimation, La Réunion est en « autarcie ». Le directeur du CHU a indiqué que le nombre maximal de lits disponibles n'excédera pas 95, pour tous les patients souffrant d'une pathologie nécessitant le recours à ces soins de dernier recours. Or, un patient peut séjourner plusieurs semaines dans ce service.

Les évacuations sanitaires vers des hôpitaux en France sont exclues à cause de la durée du vol, plus de 10 heures.

Face à cette situation, la France se doit de réagir car le gouvernement porte une lourde responsabilité dans la contamination de La Réunion par le coronavirus. Rappelons que si Paris avait décidé de fermer l'aéroport dès le début de la crise comme dans les autres pays dans notre cas, La Réunion serait quasiment indemne de COVID-19 comme les Seychelles, le confinement aurait pu être évité, ainsi que la vague de contamination que connaît notre île. Au lieu de cela, La Réunion se retrouve dans la situation moyenne d'un département français, avec comme différence des évacuations sanitaires impossibles vers un autre département.

Paris doit donc agir. Tout d'abord en transférant à La Réunion des moyens nécessaires pour augmenter le nombre de lits en réanimation. C'est ce que plusieurs pays ont fait avec succès, avec la mise en service d'hôpitaux de campagne destinés uniquement à soigner les cas graves de COVID-19.

Si la situation sanitaire de la France est tellement dégradée que le 6e pays le plus riche du monde ne puisse envoyer des moyens supplémentaires à La Réunion, alors la question des évacuations sanitaires devient cruciale. Pourquoi la France ne demanderait-elle pas aux voisins de La Réunion d'être de participer à la solidarité régionale. A Maurice, le virus ne circule

pas dans la population, à Madagascar, la bataille contre le coronavirus est en passe d'être gagnée. Pourquoi la France ne solliciterait pas l'aide mauricienne ou malgache dans un partenariat « gagnant-gagnant » au travers notamment de dons de matériels pour renforcer le système de santé de nos voisins ? Il est en tout cas urgent que la France

agisse, faute de quoi le développement de l'épidémie à La Réunion pourrait conduire à la pénurie des lits de réanimation ce qui voudrait dire le passage à une médecine de guerre : décider qui aura le droit d'être soigné et donc désigner les Réunionnais qui seront abandonnés à la mort.

M.M.

Edito

L'honneur ou le mépris : ce sont les Réunionnais qui choisiront en définitive

Nous vivons une situation extrêmement révoltante. L'entrée sur notre territoire d'un virus qui a fait plus de 820 000 morts dans le monde en trois mois, est un crime qu'il s'agira de juger en temps voulu. Souhaitons que nous en sortions indemnes, mais on sait à quoi s'en tenir.

Des fonctionnaires qui tantôt nous donnent des leçons de bonne conduite, nous font la morale, ou nous accusent alors qu'ils sont aux commandes c'est du mépris.

Un ministre qui vient en faire autant tout en nous traitant en plus d'incapables c'est du mépris.

Une rectrice qui affirme en toute bonne foi, que le créole doit être utilisé à l'école, non pas parce que c'est la langue des enfants de ce pays, non pas parce qu'elle fait intégrante de notre personne et que l'enlever sera nous amputer, non pas parce la langue est la base de toute éducation, mais pour servir de marche pieds aux autres langues, qu'elle estime peut-être plus valable que notre créole réunionnais, c'est une méprise.

Je vous laisse le soin de prolonger la liste.

A tout cela nous ré-

pondons par un « c'est pas juste », « ils ne comprennent rien », « colonialistes ! ». Mais en attendant, il faut être honnête, on courbe l'échine. On accepte l'inacceptable, on subit l'humiliation, car on pense qu'il y a une raison supérieure à cela : l'avenir de nos enfants.

Pourtant il arrivera un jour, où le Réunionnais en aura assez d'être traité de la sorte, et il mettra fin à ce néocolonialisme. Peut-être que cela arrivera demain (je rêve), peut-être dans 100 ans, ou peut-être jamais, c'est en tout cas c'est lui qui a le choix.

En octobre 1945, au sortir de la guerre, dans un courant mondial d'indépendance des pays colonisés, les Réunionnais eux ont voté en masse pour les candidats Raymond Vergès et Léon De Lépervanche qui prônaient, au contraire, le rattachement à La France grâce au statut de Département français. A l'époque dans un contexte de très grande misère, les Réunionnais ont choisi.

Le choix qu'ils ont fait un jour, c'est eux qui le défendent un autre jour, s'ils le veulent, s'ils estiment que le respect de leur personne, de leur identité, est plus important qu'une enveloppe bien remplie.

Julie Pontalba

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Billet philosophique

Viv « laproptaz nout péi » !

Un événement exceptionnel s'est déroulé samedi dernier dans le cadre de la 10^e édition célébration réunionnaise de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition organisée le dimanche 23 août à la Ravine à Jack par le Komité Éli, présidé par Yvrin Rosalie. Des délégations de plus de 40 associations ont rendu publique leur démarche lors d'une conférence de presse et du dépôt en préfecture d'une lettre d'information titrée "Laproptaz nout péi" appelant à la responsabilité des élus de toutes les collectivités réunionnaises et de l'État pour « une réelle réflexion sur la signalétique urbaine et le marquage historique » du pays (voir "Témoignages" du 22 août).

D'abord, citons « lo bann sinyatèr » de cette pétition, écrite en créole réunionnais et en français : « KOMITÉ RÉNYONÉ PANAFRIKIN, MOUVMAN INTÈRNASYONAL POU LÉ RÉPARASYON RÉNYON, RASINE KAF, LABEL FRER2SON, REVEIL CITOYEN REUNION, NASYON KAF, STUDIO VILAZ ZEN, COLLECTIF D'AGRICULTEURS POUR L'AMENAGEMENT DU TERROIR ET LA GESTION DE L'EAU, RASINN ANLER, MOUVMAN LANTANT KOUDMIN, KOMITÉ ÉLI, QG ZAZALÉ, ZANDEMIK MALOYA, KAS LA SHEN, MORING ANGOLA, MOUVMAN POPILER 974, ASSOCIATION SOURS ERITAZ NOUT MEMWAR, ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ALBERT BATTEUX, ZANFAN DE LA LIBERTÉ LARÉNYON, TI FANAL, RÉYONÉ SOUBAT KONT PROFITER, SOMIN SIMANDEL, KOMITÉ SOUTYIN RÉYONÉ, FANM DOBOUT, KOLÈKTIF UNION RÉYONÉ RESPONSAB, MOUVMAN MARMAY LA KOUR, LANTANT LAMONTRAZ LA

LANG LA KILTIR RÉNYONÉ, KRÉOLOKOZ, LANTANT KRÉOL, ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR LA GESTION DES PROJETS ET DES ACTIONS CULTURELLES, ASSOCIATION KARTIÉ KRÉOL DE LOUEST, KOMKILÉ, GÉNOCIDÉ LO PÉP RÉUNIONNAIS, KA UBUNTU, RÉYONÉ DÉRACINÉ, GRAN LÉKOL FILOZOFI, TROP VIOLANS, MOUN GWADLOUP, NASYON MATNIK, NASYON A MOUN, IRÉDUKTIBLES, DIASPORA EN AKSYON, LA TEAM DK, COMITÉ INTERNATIONAL DES PEUPLES NOIRS, MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES RÉPARATIONS MARTINIK, URGENCES PANAFRICANISTES ».

Ensuite citons une des phrases principales adressées aux élus réunionnais et au représentant de l'État français à La Réunion pour faire avancer « la nécessité de laproptaz de notre pays afin de redonner au peuple sa dignité, de permettre à chacun d'entre nous de s'approprier son histoire globale et non parcellaire, de retrouver ses héros sur les places publiques » : « C'est pourquoi, nous vous proposons de mettre en place une commission publique d'études et de concertation sur les noms des rues et des places publiques, sur les noms des écoles, des lycées, des collèges et des universités, sur les édifices publics ainsi que sur la place et les lieux des statues honorifiques afin que nous parvenions à un équilibre vis à vis de la représentation de l'histoire et de la mémoire de ce pays ».

Rappels

Ce combat s'inscrit dans les luttes menées depuis des décennies par les communistes réunionnais et

d'autres démocrates ainsi que de nombreux artistes et militants culturels pour cultiver la mémoire historique de notre peuple. On va citer 2 exemples, comme le rappelle l'historien Eugène Rousse, « seuls les progressistes de l'île célébrèrent les samedi 1^{er} et dimanche 2 mai 1948 le centième anniversaire du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage. La commémoration d'un tel événement ne donne lieu à aucune manifestation officielle », encouragée par le Dr Raymond Vergès et interdite par les autorités. Le 18 juin 1971, le Conseil municipal de La Possession, dirigé par Roland Robert, unanime « émet le vœu que deux rues de la ville, non dénommées jusque-là, portent désormais les noms d'Anchaing et de Cimendef, des esclaves marons. À ce vœu qui lui est soumis pour avis, la préfecture répond : « il n'est pas question de donner pour nom de rue celui des bandits de grand chemin...! ».

Trois autres exemples : à l'initiative de Paul Vergès et de ses amis, la Loi Taubira a été votée le 21 mai 2001 reconnaissant la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité ; en 2009, le maloya a été déclaré par l'UNESCO « Patrimoine Immatériel de l'Humanité » ; de 2007 à 2010, a été élaboré par Carpanin Marimoutou et Françoise Vergès en concertation avec de nombreuses associations culturelles le projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Ce combat continue ensemble sans exclusive pour que viv « laproptaz nout péi » !

Roger Orlu

Oté

Bann Figaro la pa ariv tousèl ! Zot lé programé pou sa !

Mézami, antansyon pa done in shèk an blan bann shèf l'édikasyon nasyonal isi La Rényon. Antansyon pa lèss di in pé lé pou lo kréol dann l'ansègnman. Grate - grate i pé dsi é alon oir in pé kosa néna d'sou. Sha shofé la pèr lo fré ! Sa sé kékshoz nou lé péyé pou konète.

Libérasyon manké ? Sa ni koné ! In légzanp, lésklavaz la oboli dé kou inn l'ané 1794, l'ot l'ané 1848. In n'ot légzanp, l'égalité sosyal la fé inn foi l'ané 1946, inn foi l'ané 1998. Nou la loup lotonomi l'ané 1959, é apré la fé dé troi rafistolaz la désantralizasyon é ni voudré nout lang kréol i rant in kou dann lékol La Républik a la vèv konmsa san lité, an kontan dsi lé zot simploman.

Zot i koné, nou sé in koloni-sansa néokoloni - La Frans, é lo prop son bann dirijan é son bann l'aparèye d'éta sé ké zot néna léspri tort é ki di léspri tort i di galman solisyon tort. Bann zélite lé konmsa mèm, kan ou i pans zot l'aprè rouvèr out shomin, dan la réalité zot l'aprè boushé. kan ou i pans zot l'aprè aport aou la limyèr, la pad itou sak ou i kroi é lo pli méyèr zafèr ké zot i pé aport pou ou sé in libérasyon rabésé é anplis zot va réklam de ou la rokonésans.

Anpliské sa, kan zot i nyabou trouv zot konplis dann nout sosyété, an parmi nout pèp, zot i sote dési pars zot i pans lé pli fasil dévoiye nout konsyans rényonèz, kan sé in rényoné ki pran la sharj de sa. Dayèr in pé lé préparé par l'alyénasion : Lo méyèr sèrvitèr sé lo sèrvitèr alyéné.

Bann Figaro la pa ariv konmsa ! Zot lé programé pou sa ! I sifi k'in pé i tir fisèl dann koulliss.

Justin